

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2103

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. Numéro de parution : 20240224. Date de parution : 20 novembre 2024. Annonce numéro : 2707.
Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

485 007 843 RCS Nanterre.

EEPLE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 795453.00 EUR.

Adresse : 8, Rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne-Billancourt.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION EEPL Société par actions simplifiée Au capital de : 795 453,00 EUR Siège social 8 Rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt N° RCS 485 007 843 RCS Nanterre, est société absorbante BOURSE INSIDE Société par actions simplifiée Au capital de : 1 000,00 EUR Siège social 8 Rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt N° RCS 984 380 907 RCS Nanterre, est société absorbée 1) Evaluation de l'actif et du passif de la société BOURSE INDISE, Société Absorbée, dont la transmission à la Société EEPL, Société Absorbante est prévue : - actif : 0 euros - passif : 0 euros 2) Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : NEANT La société REWORLD MEDIA SA, sise 8 Rue Barthélémy Danjou – 92100 Boulogne-Billancourt, 439 546 011 RCS NANTERRE, conformément aux dispositions des articles L.236-3 II 3° et R.236-1 du code de commerce, dans la mesure où elle détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital social de la Société Absorbante et de la Société Absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation, il ne pourra être procédé à l'échange des actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de la Société Absorbante, bénéficiaire des apports, contre les actions de la Société Absorbée, ni à augmentation du capital de la Société Absorbante. En conséquence, les parties sont convenues qu'il n'y aura pas lieu à déterminer un rapport d'échange. 3) Montant prévu de la prime de fusion : NEANT. Date du projet : 13/11/2024 Date et lieu de dépôt : 15/11/2024, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Nanterre au nom de la société BOURSE INSIDE et au nom de la société EEPL.